

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Septembre**  
**2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**

En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 21

L'an deux mil douze  
Le treize septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 6 septembre 2012.

**PRESENTS : Mme Gabrielle CHEVIGNON, Mr Daniel FRECHET, Mr Yves HAZEBROUCQ et Mr Robert DARMET, Adjoint.**

Mr Bernard VERRIERE, Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Françoise MASSON, Mr Marc PATAY, Mr Bernard SADOT, Mme Monique DURAND, Mme Gisèle BRESSON, Mr Jean PRADEL, Mme Nathalie POUYET Mr Alain CHABANON Mme Martine MATTONI et Mme Marie-Françoise BARLERIN.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Marie-France CATHELAND (procuration à Mr Robert DARMET),  
Mme Nathalie SUTEAU (procuration à Mr Yves HAZEBROUCQ),  
Mme Françoise BARATE (procuration à Mr Jean-Louis DAVID).

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mr Fabien GOUTARD,  
Mr Damien REDON.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard SADOT.

***OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 2012.***

N'ayant pas de remarque sur le compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Schéma départemental de coopération intercommunale : approbation du projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Roanne et des communautés de communes du Pays de la Pacaudière, de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais et du Pays de Perreux, et de l'intégration de la commune de Saint Alban les Eaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Loire, présidée par l'autorité préfectorale, a élaboré un schéma départemental de coopération intercommunale. La CDCI a adopté ce schéma le 14 décembre 2011, et Madame la Préfète de la Loire a arrêté ce schéma le 28 décembre 2011.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, qu'un arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale, issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Roanne et des communautés de communes du Pays de la Pacaudière, de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais et du Pays de Perreux, et de l'intégration de la commune de Saint Alban les Eaux, a été notifié à la commune le 18 juillet 2012.

Ainsi, le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur ce projet de périmètre. Monsieur le Maire indique que les enjeux de cette nouvelle intercommunalité ont été exposés dans une lettre adressée à chacun des conseillers. Pour le territoire roannais, il insiste sur le fait qu'il est impératif de représenter une entité lisible de l'extérieur, et de peser pour un développement nécessaire et indispensable. Il ajoute que les évolutions diverses obligent à repenser le fonctionnement des collectivités et de s'appuyer sur les inter-communautés fortes capables d'apporter les compétences nécessaires pour la gestion des communes.

Tout en soulignant son accord pour l'extension du périmètre, Madame DURAND, conseillère municipale, souligne le bien fondé des arguments soulevés par les communes réticentes et relatés par la presse local. Elle attribue cela a une communication défailante. Monsieur le Maire fait remarquer que tous les travaux issus des 18 ateliers, ont été transmis à tous les maires des communes concernées par l'extension. A chacun de ces ateliers, qui vont se poursuivre, tous les maires ont été invités. Ceci aurait permis de se connaître et d'enrichir le débat. Malheureusement les maires opposés à ce nouveau schéma ont été absents. Monsieur VERRIERE, conseiller municipal, précise que les communes extérieures au périmètre actuel bénéficiaient des services de l'agglomération sans y contribuer financièrement ce qui peut expliquer leur réticence à une adhésion.

Après ces échanges, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Roanne et des communautés de communes du Pays de la Pacaudière, de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais et du Pays de Perreux, et de l'intégration de la commune de Saint Alban les Eaux, tel qu'il est proposé dans l'arrêté préfectoral n°261 du 17 juillet 2012.

**• Voirie Communale et Rurale – Programme 2013 –  
Demande de subvention**

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour leurs travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) par l'intermédiaire d'un programme établi par le Conseiller Général du canton et financé selon le barème d'aide aux communes pour leurs travaux neufs.

Il propose, pour l'année 2013, de demander une subvention pour :

- Travaux de réfection de l'impasse Pierre Curie pour un coût estimatif de 13 650 € HT de travaux de voirie,
- Participation à la création d'une voirie structurante au lieu-dit Gassouillat pour un montant de 400 000 € HT,
- Travaux de mise en accessibilité de l'allée du Four à Pain pour un coût estimatif de 15 310 € HT de travaux de voirie
- Travaux de mise en accessibilité de la rue du Bicentenaire pour un coût estimatif de 500 € HT de travaux de voirie.

Cela représente un montant total estimé à 429 460 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition.

**• Demande de subventions auprès du Conseil Général de la  
Loire au titre de l'Enveloppe Cantonale d'Aides de Solidarité –  
Programme 2012**

Monsieur FRECHET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Loire a modifié, en début d'année 1996, ses modalités de gestion de certaines subventions versées aux communes lorsqu'elles concernent des petits travaux et ce, afin d'apporter des réponses plus rapides et mieux adaptées aux besoins des communes.

Schématiquement, et pour tous ces petits projets d'intérêt local, lorsque ces subventions ne dépassent pas 7 000 €, elles font l'objet d'une programmation à l'échelle du canton sur proposition du Conseiller Général, dans le cadre des enveloppes cantonales d'aides de solidarité à destination des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi des dossiers suivants pour la programmation 2012 concernant les travaux de réhabilitation d'un bâtiment préfabriqué de la commune de Commelle-Vernay :

Rénovation de la façade pour un montant de 12 846,00 HT soit 15 363,82 € TTC,

Pose de revêtements de sol plastique pour un montant de 3 653,81 € HT soit 4 369,97 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Emplacements Cimetières et Columbarium – Tarifs 2013**

Comme chaque année à la même période, Monsieur HAZEBROUCQ, Adjoint, propose de fixer les tarifs des concessions de cimetières, ainsi que ceux des emplacements au columbarium. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

- **Salle d'Animation – Tarifs de location 2013**

Monsieur HAZEBROUCQ, Adjoint, propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location de la Salle d'Animation pour l'année suivante en précisant que les tarifs subissent l'augmentation liée au coût de la vie. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

- **Transports des élèves des écoles primaires publiques Roannaises dans les centres nautiques - Versement d'un fonds de concours à Grand Roanne Agglomération**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération s'est vue transférer, au 1<sup>er</sup> juin 2011, la compétence construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Dans le cadre de cette nouvelle compétence, les centres nautiques communautaires accueillent les élèves de primaires de chacune des communes membres. Il a été convenu aussi que Grand Roanne prendrait en charge le transport scolaire des élèves de primaires des écoles publiques de chaque commune membre, et qu'une participation des communes serait sollicitée.

Cette dépense s'est élevée sur la période scolaire 2011-2012 à 49 922,26 € dont 3 466,80 € au titre du transport des élèves des écoles de Commelle-Vernay. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement d'un fonds de concours d'un montant de 1 733,40 € à Grand Roanne Agglomération.

- **Recrutement d'agents non titulaires de remplacement**

Monsieur FRECHET, Adjoint, informe l'assemblée les collectivités territoriales ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que dans certains cas (pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel, ou indisponibles en raison d'un congé de maladie, d'un congé de maternité, d'un congé parental, ou de présence parentale, ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à certaines activités), ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi.

Il est proposé d'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires de remplacement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Personnel communal – Recours à un contractuel**

Mr FRECHET, Adjoint, propose de recruter un agent contractuel au 03 septembre 2012 à temps non complet (17h30) sur un grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Cet agent effectuera les missions d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein du service des écoles. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **«Maison des Mariniers» - Principe d'aliénation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment dénommé «Maison des Mariniers» situé place de l'église de Vernay sur le territoire de la commune est un bien classé dans le domaine privé de la commune. Il a d'ailleurs à ce sujet, fait l'objet de la rédaction d'une notoriété acquisitive reçue auprès de l'étude de Maître BESSAT et TRAMBOUZE en date du 29/09/2011.

Monsieur le Maire considère qu'il y aurait lieu de procéder à l'aliénation de ces bâtiments pour deux raisons principales: le bâtiment n'est plus susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et l'immeuble nécessite des transformations trop importantes et trop onéreuses par rapport à l'usage considéré, notamment en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.

De plus, Monsieur le Maire indique que d'autres bâtiments plus récents et plus fonctionnels comme: la Mairie, la Grange, le Centre Technique Municipal et son extension en cours de réalisation, le local associatif du complexe sportif permettent aujourd'hui de répondre de manière plus satisfaisante aux besoins de la commune.

Il précise que la cession concernera la totalité de la propriété et qu'un courrier d'information sur l'éventualité de la mise en vente du bien a été adressé au locataire qui occupe l'appartement situé à l'étage du bâtiment. Il souligne que cela est une initiative de la mairie et non issue d'une procédure obligatoire permettant au locataire de prendre ses dispositions.

Madame DURAND, conseillère municipale, souhaite attirer l'attention sur la situation précaire du locataire. Monsieur le maire fait remarquer que le loyer octroyé est bien inférieur au prix du marché. Aussi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, approuve le principe d'une cession ultérieure à 20 voix pour et une abstention de la part de Madame DURAND.

- **Travaux d'extension du Centre Technique Municipal de COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer les marchés**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'exécution des travaux d'extension du Centre Technique Municipal de Commelle-Vernay. Un examen des offres a eu lieu le

25/07/2012. Au vu des propositions remises par les entreprises et après analyse des offres, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Terrassements – Abords – V.R.D.

Entreprise EUROVIA pour un montant de 16 934,13 € HT soit 20 253,22 € TTC.

Lot 2 : Maçonnerie – Gros-Oeuvre

Entreprise DELAIRE pour un montant de 80 288,00 € HT soit 96 024,45 € TTC.

Lot 3 : Charpente lamellée collée

LA CHARPENTE DES BOIS NOIRS - SARL VALLAS pour un montant de 10 590,20 € HT soit 12 665,88 € TTC

Lot 4 : Couverture – Bardages métalliques

LA CHARPENTE DES BOIS NOIRS - SARL VALLAS pour un montant de 14 705,63 € HT soit 17 587,93 € TTC

Lot n° 5 : Electricité - Plomberie

Entreprise ROCHARM pour un montant de 8 580,00 € HT soit 10 261,68 € TTC.

**Total : 131 097,96 € HT soit 156 793,16 € TTC.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le marché public relatif aux travaux d'extension du centre technique Municipal

• **Avenant au Contrat Enfance Jeunesse Intercommunal avec la Caisse d'Allocation Familiale**

Madame CHEVIGNON, Adjointe, informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu entre une collectivité et la Caisse d'Allocations Familiales. En contrepartie du développement et du financement d'actions d'accueil et de loisirs par la collectivité, la CAF s'engage à lui rembourser 55% des dépenses occasionnées, sous certaines conditions (prix de revient, taux d'occupation...).

La Ville de Roanne a été la première des 6 communes de l'agglomération à renouveler son contrat en 2010. Dans l'optique du transfert de la compétence petite enfance à Grand Roanne Agglomération et étant donnée qu'il ne peut y avoir qu'un seul CEJ par territoire, il avait été prévu que ce contrat servirait de socle à un CEJ intercommunal qui regrouperait le volet enfance désormais géré par Grand Roanne Agglomération et les volets jeunesse restant gérés dans chacune des 6 communes. Aussi en décembre 2010, il y a eu signature du CEJ 2010-2013 par Roanne et la CAF, puis un avenant en mai 2011 pour intégrer les communes de Mably, Riorges et Le Coteau (dont les CEJ étaient arrivés à échéance) et ainsi transformer le CEJ en un contrat intercommunal. Un 2ème avenant est nécessaire pour intégrer les volets jeunesse des communes de Villerest et Commelle-Vernay, dont les CEJ sont arrivés à terme fin 2011, et le volet enfance de Grand Roanne.

Madame CHEVIGNON précise que cet avenant est conclu pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse intercommunal avec la Caisse d'Allocation Familiale.

- **Convention avec l'association MUSICOR – Avenant**

Monsieur HAZEBROUCQ, Adjoint, informe l'assemblée que l'association MUSICOR assure la formation musicale des élèves conformément aux programmes mis au point par le corps des professeurs et coordinateur, selon les directives arrêtés au niveau départemental entre les différentes structures d'enseignement musical. Des contrôles de niveau en fin de cycle de formation sont organisés.

Par délibération en date du 27 septembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la convention de participation aux charges de fonctionnement avec l'association MUSICOR. Cette convention prévoyait qu'en contrepartie des missions assurées par l'association MUSICOR, cette dernière percevait de la commune une participation annuelle.

Il est nécessaire d'actualiser le montant de la subvention accordée. Aussi, il est proposé de subventionner à hauteur de 70 € par élève habitant COMMELLE-VERNAY. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant à la convention initiale.

- **Syndicat Rhône Loire Nord - Rapport de l'année 2011 sur le Prix et la Qualité du service public de l'Eau potable**

Monsieur HAZEBROUCQ présente, au Conseil Municipal, le rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur l'année 2010, rédigé par la DDAF pour le compte du SLRN, rapport consultable en mairie. C'est l'occasion de rappeler que la population desservie par le SLRN représente 46 049 habitants et 21 720 abonnés dont 1 143 sur Commelle-Vernay. Le volume mis en distribution a été de 3 262 385 m<sup>3</sup> et la consommation de 2 101 351 m<sup>3</sup> en 2011.

- **Convention constitutive de groupement de commandes entre les communes de ROANNE, RIORGE, MABLY, COMMELLE-VERNAY et VILLEREST pour la réalisation du contrôle de la légionellose dans les établissements recevant du public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, durcissant la réglementation en matière de lutte contre la légionellose, la loi impose désormais aux Collectivités d'évaluer pour chaque Etablissement Recevant du Public (ERP) au moins une fois par an le taux de légionelles présent dans les éventuelles installations d'eau chaude sanitaire. La réalisation d'un diagnostic légionellose annuel est devenue obligatoire pour tous les ERP à compter du 1er janvier 2012.

Afin de faciliter la mise en place de ce diagnostic, les communes de Roanne, Riorges, Mably, Commelle-Vernay et Villerest ont décidé de créer un groupement de commandes. Cela nécessite la passation d'une convention constitutive entre les membres. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 13 septembre 2012.

  
Le Maire  
J.L. DAVID

